

L'an deux mil vingt, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

**Présents** : Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ludovic LEGENDRE, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER (arrivé à 20h40), Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Sandra BERGER, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Jean TARDIF, Stéphane FOURNIER.

**Absents excusés** : Nathalie MONCEAU (pouvoir à Ludovic LEGENDRE), Ulysse GRUDÉ (pouvoir à Nicolas ALLAIN), Cécile JANVIER (pouvoir à Katia HARDOUIN), Caroline BATTEUX-LEVEAU, Arnaud GOYÉ (pouvoir à Gladys TORTAY), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE).

**Absents** : Mickaël BEURY, Sylvie METEYER

**Secrétaire de séance élu à l'unanimité** : Gladys TORTAY

Étaient également présentes : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services et Stéphanie Mercier, service finances.

### Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 02/03/2020

1. Finances
  - a) Compte administratif 2019, Compte de gestion 2019, Affectation des résultats 2019 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques
  - b) Budget primitif 2020 Houssay, commune, panneaux photovoltaïques
  - c) Budget de la commune :
    - i. Subvention versée au budget primitif 2020 du CCAS
    - ii. Subventions versées au budget primitif 2020 du Houssay
    - iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2020
    - iv. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2020
    - v. Vote du budget primitif 2020 de la commune
2. Urbanisme
  - a) Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)
  - b) Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
3. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossiers en cours
4. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2020
5. Divers

## 1. Finances

Il est distribué aux élus un document de travail du conseil ainsi que les documents budgétaires 2019 et 2020 concernant le Houssay, la commune et les panneaux photovoltaïques.

Pendant la séance du conseil municipal, tous les documents sont présentés sur écran avec vidéo projecteur.

### Désignation d'un président de séance pour les questions des finances

En vertu de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil élit son président dans la séance pour les finances et notamment lorsque les comptes administratifs sont débattus.

katia HARDOUIN, adjointe aux finances est élue à l'unanimité.

a) **Compte administratif 2019, Compte de gestion 2019, Affectation des résultats 2019 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques**

• **HOUSSAY : compte administratif 2019**

Délibération 2020/03/01 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/03/2019 approuvant le budget primitif 2019 du Houssay, modifié par une décision modificative le 17/10/2019 ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget, M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention (Nathalie MONCEAU), adopte le compte administratif du budget du Houssay de l'exercice 2019, arrêté comme suit en euros :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
D011	Charges à caractères général	143 900,00	117 340,84
D012	Charges de personnel et frais assimilés	276 000,00	235 674,24
D065	Autres charges de gestion courante	4 550,00	866,78
D66	Charges financières	0,00	0,00
D67	Charges exceptionnelles	3 200,00	438,56
D042	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>		<b>427 650,00</b>	<b>354 320,42</b>
<b>Recettes</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	195 078,99	195 078,99
R042	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
R70	Produits des services et ventes diverses	44 000,00	136 827,88
R74	Dotations, subventions, participations	148 521,01	148 521,01
R75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	45 071,96
R77	Produits exceptionnels divers	50,00	0,00
<b>Total recettes</b>		<b>427 650,00</b>	<b>525 499,84</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
D040	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
D041	Opérations patrimoniales	28 127,99	28 127,99
D13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
D20	Immobilisations incorporelles	3 350,00	1 459,00
D21	Immobilisations corporelles	294 500,14	73 653,07
<b>Total dépenses</b>		<b>325 978,13</b>	<b>103 240,06</b>
<b>Recettes</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
R001	Solde d'exécution section d'invet. Reporté	274 850,14	274 850,14
R10	Dotations, onds divers, réserves	0	0
R024	Produits de cession	0,00	0,00
R040	Opération ordre sect à sect	0,00	0,00
R041	Opérations patrimoniales	28 127,99	28 127,99
R13	Subventions d'investissement	23 000,00	20 000,00
<b>Total recettes</b>		<b>325 978,13</b>	<b>322 978,13</b>

• **HOUSSAY : compte de gestion 2019**

Délibération 2020/03/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 14/03/2019,

Vu la décision modificative de l'année 2019,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Houssay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et une abstention (Nathalie MONCEAU), adopte le compte de gestion de l'exercice 2019, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

• **HOUSSAY : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2019**

Restes à réaliser en dépenses

Article	Crédits alloués BP2019	Crédits consommés BP2019	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés BP 2020
2051	3 350,00	1 459,00	E Season site internet accueil Domaine	SEQUOIA Soft	890,00
				Total TTC	890,00

Restes à recevoir en recette : néant.

• **HOUSSAY : affectation des résultats**

Délibération 2020/03/03 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget du Domaine du Houssay,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Houssay 2019	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	103 240,06	354 320,42
Recettes	48 127,99	330 420,85
Résultat de l'exercice	-55 112,07	-23 899,57
Résultat précédent	274 850,14	195 078,99
Résultat cumulé	219 738,07	171 179,42
Restes à réaliser en dépense	890,00	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	0,00	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, décide d'affecter la somme de 171 179,42 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et la somme de 219 738,07 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au titre du budget primitif 2020 du budget du HOUSSAY.**

• **COMMUNE : compte administratif 2019**

Délibération 2020/03/04 :

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/03/2019 approuvant le budget primitif 2019 de la commune, modifié par trois décisions modificatives les 20 juin, 17 octobre et 12 décembre 2019.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN, Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention (Nathalie MONCEAU), adopte le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit en euros :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
D011	Charges à caractères général	933 615,00	738 698,74
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 618 486,00	1 556 146,19
D065	Autres charges de gestion courante	382 708,75	354 258,90
D66	Charges financières	70 000,00	55 817,38
D67	Charges exceptionnelles	1 073 355,82	4 491,48
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	416 618,34	442 332,34
D023	Virement à la section d'investissement	1 638 153,75	0,00
<b>Total dépenses</b>		<b>6 132 937,66</b>	<b>3 151 745,03</b>
<b>DM technique Trésor</b>		<b>25 714,00</b>	
<b>Total dépenses</b>		<b>6 158 651,66</b>	<b>3 151 745,03</b>
<b>Recettes</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	2 769 988,66	2 769 988,66
R013	Atténuation de charges	39 400,00	92 137,53
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	22 214,00
R70	Produits des services et ventes diverses	386 600,00	382 667,26
R73	Impôts et taxes	2 838 620,00	2 892 522,63
R74	Dotations, subventions, participations	82 329,00	83 648,43
R75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	6 972,33
R76	Produits financiers	0,00	0,00
R77	Produits exceptionnels divers	8 000,00	25 986,74
<b>Total recettes</b>		<b>6 132 937,66</b>	<b>6 276 137,58</b>
<b>DM technique Trésor</b>		<b>25 714,00</b>	
<b>Total recettes</b>		<b>6 158 651,66</b>	<b>6 276 137,58</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
D040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	22 214,00
D10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	99 931,52
D20	Immobilisations incorporelles	20 428,00	13 745,94
D204	Subventions d'équipement versées	86 389,92	0,00
D21	Immobilisations corporelles	2 553 905,60	1 193 393,04
D041	Opérations patrimoniales	17 955,94	17 955,94
<b>Total dépenses</b>		<b>2 778 679,46</b>	<b>1 347 240,44</b>
<b>DM technique Trésor</b>		<b>22 214,00</b>	
<b>Total dépenses</b>		<b>2 800 893,46</b>	<b>1 347 240,44</b>
<b>Recettes</b>		<b>BP 2019</b>	<b>CA 2019</b>
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 638 153,75	0,00
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	496 651,43	496 651,43
R10	Dotations, fonds divers, réserves	205 800,00	163 901,68
R13	Subventions d'investissement	0,00	20 000,00
R16	Emprunt	0,00	0,00
R20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
R21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
R23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	442 332,34	442 332,34
R041	Opérations patrimoniales	17 955,94	17 955,94
R024	Produits de cession d'immobilisation	7 000,00	0,00
<b>Total recettes</b>		<b>2 807 893,46</b>	<b>1 140 841,39</b>
<b>DM technique Trésor</b>		<b>-3 500,00</b>	
<b>Total recettes</b>		<b>2 804 393,46</b>	<b>1 140 841,39</b>

• **COMMUNE : compte de gestion 2019**

*Délibération 2020/03/05 :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 14/03/2019,

Vu les décisions modificatives de l'année 2019,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et une abstention (Nathalie MONCEAU), adopte le compte de gestion de l'exercice 2019, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

• **COMMUNE : présentation des restes à réaliser et à recevoir 2019**

Restes à réaliser en dépenses

Article	Crédits alloués BP2019	Crédits consommés BP2019	Objet	Fournisseurs	Crédits reportés BP2020
20422	86 389,92	0,00	Participation financière pour raccord voirie aux logements rue des Colombes	UNION ET PROGRES	30 124,92
2128	55 833,33	14 175,91	Billodrome pour parcours voiture école	KOMPAN	5 400,00
2128			Portail sécurisation école maternelle	RENAULT CLOT01	3 840,00
2128			Sol souple école maternelle	KOMPAN	3 475,20
2151	804 326,83	712 106,80	Mise en place vidéosurveillance commune	R LAN	3 444,00
2151			Avenant 1 marché aménagement sécuritaire et urbain de la rue de Voivres, rond point Ajoncs	IRPL	2 888,76
2151			Rue des Aulnays : purge devant le 60	COLAS CENTRE OU	288,00
2151			Avenant 1 Aménagement route de Voivres + place de la mairie lot 2	COLAS CENTRE OU	1 918,80
2151			LOT 3 Aménagement d'un giratoire et d'une voie verte RD51	ID VERDE	1 753,52
2152	39 700,00	16 213,66	Drapeaux et mats pour pavoiement CCP Ecoles et Mairie	DOUBLET	2 412,00
21311	313 375,69	76 630,96	Mise en place vidéosurveillance commune	R LAN	9 069,60
21311			Mission de contrôle travaux Mairie CCP la Poste	SOCOTEC AGEN	1 223,22
21311			Marché réhabilitation Mairie lot 8 peinture sols souples	BOULFRAY	30 026,07
21311			Marché réhabilitation Mairie lot 10 plomberie chauffage ventilation	SA PASTEAU J	9 206,28
21311			Marché réhabilitation mairie lot 7 carrelages	CARRELAGE MO	6 084,00
21311			Marché réhabilitation mairie lot 6 menuiseries intérieures	AUGEREAU MEN	23 399,52
21311			Marché réhabilitation mairie lot 3 bardage couverture	SMAC	28 265,74
21311			Marché réhabilitation mairie lot 5 cloisons faux plafonds	ISOL TECH	28 586,26
21311			Marché réhabilitation Mairie - lot 4 menuiseries extérieures	SARL BARBIER	97 213,92
21311			Mise en alarme extension mairie	NEXECUR	3 647,69
21312	62 106,80	18 262,44	Mise en place vidéosurveillance commune	R LAN	4 666,80
21312			Mission SPS travaux mairie, CCP et la Poste	SARL PIERRE	1 680,00
21312			FOURNITURE ET POSE DE VOLETS ROULANTS ET DE STORES POUR ECOLE MATERNELLE	SELLERIE DE PON	7 387,20
21318	840 303,69	197 265,59	Mise en place vidéosurveillance commune	R LAN	1 113,60
21318			Assistance maîtrise d'ouvrage travaux mairie - phase 1	CMB ECONOMISTE	10 335,00
21318			Assistance maîtrise d'ouvrages Rénovation CCP	CMB ECONOMISTE	5 070,00
21318			Mission assistance et maîtrise phase 2 et 3 rénovation mairie	CMB ECONOMISTE	4 680,00
21318			assistance à maîtrise d'ouvrage travaux réhabilitation mairie, la poste- phase 4-5-6	CMB ECONOMISTE	15 112,50
21318			assistance maîtrise ouvrage travaux ccp phase 4-5-6	CMB ECONOMISTE	7 722,00
21318			Mission OPC pour réhabilitation Mairie CCP	CMB ECONOMISTE	15 912,00
21318			Mission maîtrise d'oeuvre travaux réhabilitation Mairie CCP la Poste	DELAROUX JEA	35 581,16
21318			Lot 2 Gros oeuvre démolition réhabilitation mairie	LE BATI-MANS	19 322,75
21318			Lot 2 Gros oeuvre démolition réhabilitation CCP	LE BATI-MANS	51 000,00
21318			Marché réhabilitation CCP lot 8 peinture sols souples	BOULFRAY	6 337,46
21318			Marché réhabilitation CCP lot 10 plomberie chauffage ventilation	SA PASTEAU J	14 455,87
21318			Marché réhabilitation CCP lot 9 Electricité	R ELECT 72	34 062,85
21318			Marché réhabilitation mairie lot 9 Electricité	R ELECT 72	31 620,22
21318			Marché réhabilitation CCP lot 7 carrelages	CARRELAGE MO	18 708,00
21318			Marché réhabilitation CCP lot 6 menuiseries intérieures	AUGEREAU MEN	20 818,08
21318			Marché réhabilitation CCP lot 3 bardage couverture	SMAC	205 319,95
21318			Marché réhabilitation CCP lot 5 cloisons faux plafonds	ISOL TECH	15 287,88
21318			Marché réhabilitation CCP - lot 4 menuiseries extérieures	SARL BARBIER	95 638,20
21318			lot 1 désamiantage dépollution réhabilitation CCP	DI ENVIRONNEMEN	352,17
21538	129 695,95	98 396,43	Extension réseau d'eau potable LEFREVRE chemin de la Pierre	SIDERM01	12 245,95
21538			Lot 3 éclairage public aménagement route de Voivres	STURNO SA	15 181,20
21538			Avenant 1 Aménagement route de Voivres + place de la mairie lot 3	STURNO SA	3 816,60
21568	4 500,00	457,70	Remplacement poteau incendie n°1 La Martinière	SIDERM01	2 000,66
21568			Remplacement poteau incendie n°55 ZAC Rouvilière	SIDERM01	1 946,52
2184	26 900,00	2 753,44	Mobilier bureau DGS et travaux	AUSIRIS	4 936,56
2188			Armoires chauffantes restaurant scolaire	QUIETALIS	228,00
			<b>Total</b>		<b>954 806,68</b>

Restes à recevoir en recettes : néant

• **COMMUNE : affectation des résultats**

*Délibération 2020/03/06 :*

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de la commune,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 347 240,44	3 151 745,03
Recettes	644 189,96	3 506 148,92
Résultat de l'exercice	703 050,48	354 403,89
Résultat précédent	496 651,43	2 769 988,66
Résultat cumulé	-206 399,05	3 124 392,55
Restes à réaliser en dépense	954 806,68	
Restes à réaliser en recette	0,00	
Affectation obligatoire au 1068	1 161 205,73	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, décide d'affecter :

- la somme de 1 963 186,82€ (3 124 392,55 – 1 161 205,73) au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté),
- la somme de 206 399,05€ au compte D001 (Déficit d'investissement reporté),
- la somme de 1 161 205,73 € au compte 1068 au titre du budget primitif 2020 du budget Commune.

• **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : compte administratif 2019**

*Délibération 2020/03/07 :*

Vu les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/03/2019 approuvant le budget primitif 2019,

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Katia HARDOUIN Adjointe chargée des finances pour présider la séance pendant le vote, et qui expose les conditions d'exécution du budget,

M. le Maire se retire de la salle du Conseil pour le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, adopte le compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2019, arrêté comme suit en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Code	Dépenses	BP 2019	CA 2019
chapitre D 011	Charges à caractère général	150,00	34,93
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00	34,93
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	100,00	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 245,84	1 952,26
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	245,84	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	1 952,26
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 395,84</b>	<b>1 987,19</b>
Code	Recettes	BP 2019	CA 2019
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	895,84	895,84
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00	2 221,81
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 500,00	2 221,81
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 395,84</b>	<b>3 117,65</b>

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : compte de gestion 2019**

*Délibération 2020/03/08 :*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et 2343-1 et 2,

Vu le budget primitif voté le 14/03/2019,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Suze-sur-Sarthe, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget des panneaux photovoltaïques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, adopte le compte de gestion de l'exercice 2019, établi par le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : restes à réaliser 2019 : néant**

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : affectation des résultats**

*Délibération 2020/03/09 :*

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget des panneaux photovoltaïques,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

	fonctionnement
Dépenses	1 987.19
Recettes	2 221.81
Résultat de l'exercice	234.62
Résultat précédent	895.84
Résultat cumulé	1 130.46

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, décide d'affecter la somme de 1 130.46 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2020 du budget des panneaux photovoltaïques du chalet écologique.**

**b) Budget primitif 2020 Houssay, commune, panneaux photovoltaïques**

En raison des élections municipales en mars 2020, les budgets primitifs 2020 ont été élaborés de telle sorte qu'ils correspondent à des budgets de continuité.

**• HOUSSAY : budget primitif 2020**

*Délibération 2020/03/10 :*

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2020, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, et une abstention (Nathalie MONCEAU) adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2020 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2020	BP 2020+RAR
D011 - Charges à caractère général		124 950,00	124 950,00
D012 - Charges de personnel et frais assimilés		240 000,00	240 000,00
D65 - Autres charges de gestion courante		4 500,00	4 500,00
D66 - Charges financières		0,00	0,00
D67 - Charges exceptionnelles		3 200,00	3 200,00
D042 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>372 650,00</b>	<b>372 650,00</b>

Recettes	RAR	BP 2020	BP 2020+RAR
R002 - Résultat de fonctionnement reporté		171 179,42	171 179,42
R042 - Opérations d'ordre de section à section		0,00	0,00
R70 - Produits des services et ventes directes		110 000,00	110 000,00
R74 - Dotations, subventions, participations		51 420,58	51 420,58
R75 - Autres produits de gestion courante		40 000,00	40 000,00
R77 - Produits exceptionnels divers		50,00	50,00
<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>372 650,00</b>	<b>372 650,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	RAR	BP 2020	BP 2020+RAR
D040 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
D041 - Opérations patrimoniales		0,00	0,00
D16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
D20 - Immobilisations incorporelles	890,00	3 900,00	4 790,00
D21 - Immobilisations corporelles		214 948,07	214 948,07
<b>Total Dépenses</b>	<b>890,00</b>	<b>218 848,07</b>	<b>219 738,07</b>

Recettes	RAR	BP 2020	BP 2020+RAR
R001 - Solde d'exécution section d'invest. Reporté		219 738,07	219 738,07
R13 - Subvention d'investissement		0,00	0,00
R024 - Produits de cession		0,00	0,00
R040 - Opération ordre section à section		0,00	0,00
R041 - Opérations patrimoniales		0,00	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>219 738,07</b>	<b>219 738,07</b>



• **PANNEAUX POTOVOLTAÏQUES : budget primitif 2020**

*Délibération 2020/03/11 :*

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2020, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2020 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>BP 2020</b>
chapitre D 011	Charges à caractère général	150,00
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers : bardage Frs Age de paille	100,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 480,46
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 480,46
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 630,46</b>
	<b>Recettes</b>	<b>BP 2020</b>
chapitre R002	Excédent de fonctionnement	1 130,46
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00
7011	Vente d'énergie - Electricité	1 500,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 630,46</b>

c) **Budget de la commune :**

i. **Subvention versée au budget primitif 2020 du CCAS**

*Délibération 2020/03/12 :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale a voté son budget primitif le 20/01/2020 qui dégage une subvention de fonctionnement pour l'équilibre de 14 997.50 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2020 de la commune, article 657362.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :**

- décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 14 997.50 €,
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2020 de la commune, article 657362.

ii. **Subventions versées au budget primitif 2020 du Houssay**

*Délibération 2020/03/13 :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2020 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement de 51 420.58 €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2020 de la commune, article D 65737, versée sur le budget annexe du Houssay.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :**

- décide de verser sur le budget primitif 2020 du Houssay une subvention de fonctionnement de 51 420.58 €,
- décide d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune, la somme de 51 420.58 € à l'article D 65737.

**iii. Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2020**

Délibération 2020/03/14 :

Il est proposé de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2019/2020 et pour l'achat de timbres-poste. Ce montant est inscrit au budget primitif 2020 de la commune sur le compte 65748.

	Ecole élémentaire	École maternelle
Projet pédagogique (spectacle)	0	750.00
Achat timbres-poste	20.00	50.00
Montant total	20.00	800.00

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, décide de verser une subvention d'un montant de 20.00 € à l'école élémentaire et une subvention d'un montant de 800.00 € à l'école maternelle de la commune au titre de l'année scolaire 2020/2021. Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2020 de la commune à l'article D 65748.**

**iv. Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2020**

Délibération 2020/03/15 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3, Après avoir présenté le budget primitif 2020 de la commune,

Vu l'avis de la commission finances,

A compter de 2020, dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune n'a plus la possibilité de voter le taux de la taxe d'habitation, mais continuera à percevoir le produit de la taxe d'habitation.

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances propose de maintenir les taux constants de la taxe foncière non bâtie et taxe foncière bâtie, comme indiqués ci-dessous :

	2020		
	bases prévisionnelles	taux	produit
Taxe Foncier bâti	4 285 000	11,11	476 064
Taxe Foncier non bâti	84 700	24,05	20 370
Produit attendu TF			496 434

Les bases d'imposition n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat, le produit fiscal attendu pour 2020 a été évalué sur les bases prévisionnelles 2019.

Pour information, le produit de la taxe d'habitation pour 2020 retenu au budget primitif est le produit perçu en 2017 soit un montant de 278 700 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour vote le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 11.11 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 24.05% pour l'année 2020.**

v. **Vote du budget primitif 2020 de la commune**

Délibération 2020/03/16 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2020, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M14, et validé par la commission finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, et une abstention (Nathalie MONCEAU) adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 arrêté comme suit, dont l'édition détaillée a été distribuée aux élus :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>RAR</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP2020+RAR</b>
D011	Charges à caractères général		899 132,00	899 132,00
D012	Charges de personnel et frais assimilés		1 620 000,00	1 620 000,00
D65	Autres charges de gestion courante		262 842,96	262 842,96
D66	Charges financières		70 000,00	70 000,00
D67	Charges exceptionnelles		1 280 606,86	1 280 606,86
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections		234 371,90	234 371,90
D023	Virement à la section d'investissement		961 733,10	961 733,10
<b>Total dépenses</b>			<b>5 328 686,82</b>	<b>5 328 686,82</b>
<b>DM Technique Trésor public</b>				
<b>Total dépenses</b>		<b>0,00</b>	<b>5 328 686,82</b>	<b>5 328 686,82</b>
<b>Recettes</b>		<b>RAR</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP2020+RAR</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté		1 963 186,82	1 963 186,82
R013	Atténuation de charges		59 400,00	59 400,00
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
R70	Produits des services et ventes diverses		369 100,00	369 100,00
R73	Impôts et taxes		2 865 000,00	2 865 000,00
R74	Dotations, subventions, participations		52 000,00	52 000,00
R75	Autres produits de gestion courante		10 000,00	10 000,00
R76	Produits financiers		0,00	0,00
R77	Produits exceptionnels divers		10 000,00	10 000,00
<b>Total recettes</b>			<b>5 328 686,82</b>	<b>5 328 686,82</b>
<b>DM Technique Trésor public</b>				
<b>Total recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>5 328 686,82</b>	<b>5 328 686,82</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>RAR</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP2020+RAR</b>
D001	Solde d'exécution section d'investissement reporté		206 399,05	206 399,05
D10	Dotations, fonds divers, réserves		0,00	0,00
D16	Emprunts et dettes assimilées		100 000,00	100 000,00
D20	Immobilisations incorporelles		23 470,00	23 470,00
D204	Subventions d'équipement versées	30 124,92	56 265,00	86 389,92
D21	Immobilisations corporelles	924 681,76	1 186 370,00	2 111 051,76
D040	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
D041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>		<b>954 806,68</b>	<b>1 572 504,05</b>	<b>2 527 310,73</b>
<b>DM Technique Trésor public</b>				
<b>Total dépenses</b>		<b>954 806,68</b>	<b>1 572 504,05</b>	<b>2 527 310,73</b>
<b>Recettes</b>		<b>RAR</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP2020+RAR</b>
R021	Virement de la section de fonctionnement		961 733,10	961 733,10
R001	Solde d'exécution section d'investissement reporté		0,00	0,00
R10	Dotations, fonds divers, réserves		1 331 205,73	1 331 205,73
R13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
R16	Emprunt		0,00	0,00
R20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
R21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
R23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections		234 371,90	234 371,90
R041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
R024	Produits de cession d'immobilisation		0,00	0,00
<b>Total recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>2 527 310,73</b>	<b>2 527 310,73</b>
<b>DM Technique Trésor public</b>				
<b>Total recettes</b>		<b>0,00</b>	<b>2 527 310,73</b>	<b>2 527 310,73</b>

## 2. Urbanisme

### a) Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques (I.R.V.E.)

*Délibération 2020/03/17 :*

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que :

- par délibération en date du 25 avril 2019 le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande compte tenu de la volonté de faire implanter une borne IRVE sur le territoire de la commune,
- dans le cadre de ce groupement de commande, un appel d'offre a été lancé au terme duquel l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS a été déclarée titulaire du marché IRVE,
- dans le cadre de l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques une convention de mandat est nécessaire pour la perception des recettes,
- cette convention doit être signée avec l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS,
- conformément aux termes du marché, l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS versera annuellement l'ensemble des recettes à la commune et facturera cette prestation pour un montant de 7% de ces recettes

Vu l'article L.1611-7-1 du CGCT,

Vu la délibération en date du 25/04/2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour :**

**Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat avec l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS, nécessaire pour la perception des recettes à intervenir dans le cadre de l'exploitation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques,**

**Accepte de percevoir annuellement la totalité des recettes relatives à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques de la part de l'entreprise Bouygues Energies et Services SAS et de rémunérer l'entreprise à hauteur de 7% du total de ces recettes en contrepartie de sa gestion.**

### b) Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire à compter du 17/01/2020

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
20 Z 0003	Le Tertre	ZH 310	1 308 m <sup>2</sup>		X
20 Z 0004	Le Champ de la Pointe	AE 111	5 535 m <sup>2</sup>		X
20 Z 0005	6 rue des Roses	AD 191	929 m <sup>2</sup>		X
20 Z 0006	87 impasse du Bordage	AL 237 AL 235 : 1/3 indivis de l'accès	1 638 m <sup>2</sup> 41 m <sup>2</sup>		X
20 Z0007	124 impasse de la Granaie	ZI 134p	986 m <sup>2</sup>		X
20 Z 0008	33 rue des Eglantines	ZH 171	695 m <sup>2</sup>		X
20 Z 0009	7 rue de la Vaudelay – ZA des Noës	ZE 128	3 213 m <sup>2</sup>		X

## 3. Communauté de communes du Val de Sarthe : dossiers en cours

Sur la demande du Président de la Communauté de communes, M. le Maire informe qu'un jeune médecin consultera 3 jours par semaine au cabinet médical de Spay.

## 4. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2020

Le procès-verbal du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 5. Divers

### a) Travaux mairie et CCP

La réception des travaux a eu lieu le lundi 02 mars dernier. Quelques réserves ont été relevé et des finitions sont à réaliser dans les prochains jours. En mairie les bureaux ont été réaménagés.

La 1<sup>ère</sup> manifestation dans le CCP a eu lieu vendredi 28 février après une pré-réception.

### b) Journée des oubliés des vacances organisée par le secours populaire

Le mercredi 19 août 2020, le secours populaire organise une journée pour les enfants avec leur famille de toute la région Pays de la Loire. Cette journée se déroulera sur la base de loisirs : environ 1 500 à 2 000 enfants et familles avec encadrants.

Les activités de la base seront à la disposition du secours populaire. Une communication départementale et régionale sera réalisée.

Séance levée à 21h55.